

## Un lieu de détente et de découverte de la nature



Un lieu de détente et de découverte de la nature

### L'historique du site

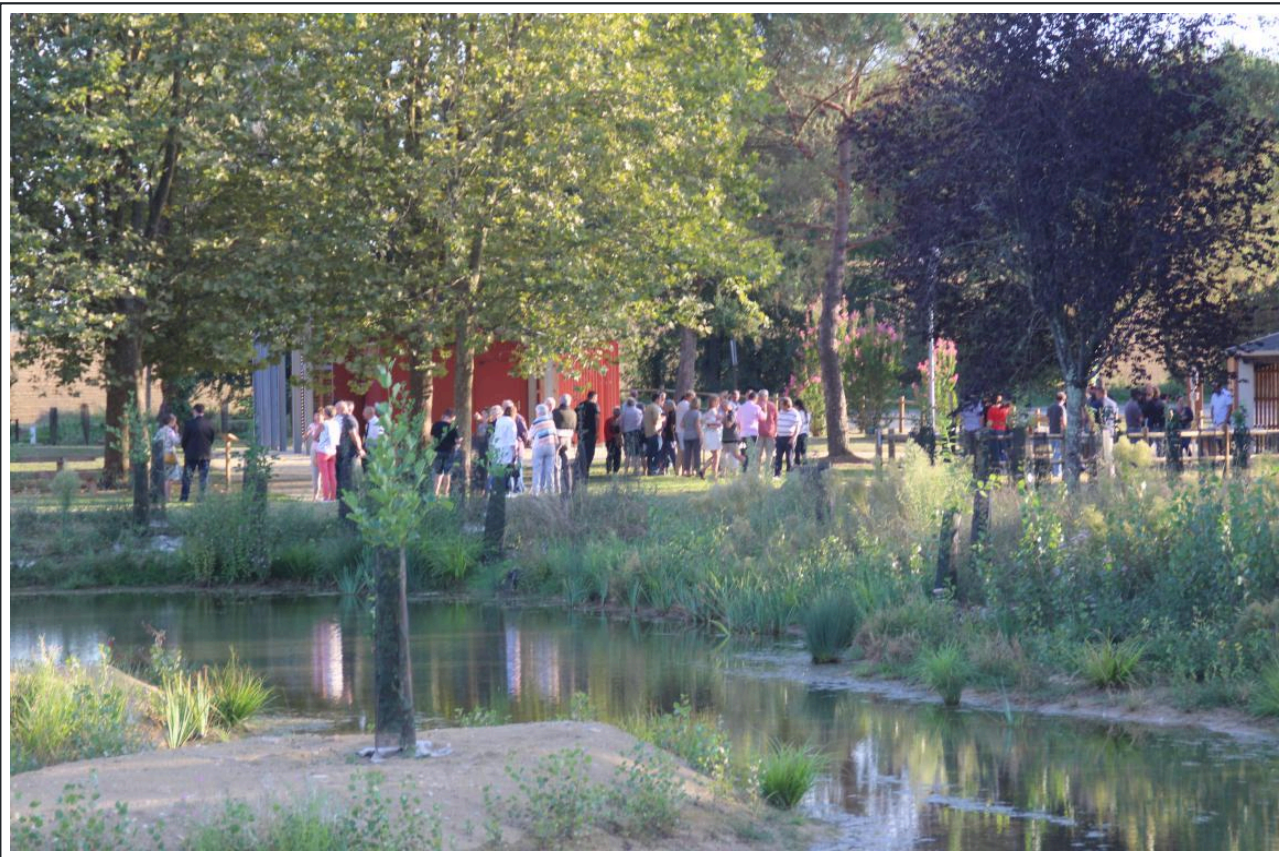
À l'origine, à l'emplacement de l'étang de Montréal, il y avait des prairies humides et des formations arborées de plaine alluviale (aulnes, saules, frênes...). Ce lieu était naturellement humide et marécageux.

**C'est en 1988**, à l'époque où chacun voulait tirer parti du développement du tourisme et des loisirs, que la commune de Montréal créa, sur ce site, un équipement de baignade, de pêche et de promenade qui égaya la vie locale durant 20 ans.

**Par la suite, en 2011**, le lac de Montréal fut interdit à la baignade pour des raisons de turbidité de l'eau. La même année, la municipalité a fait part à la Communauté de communes de la Ténarèze de son souhait de réhabiliter sa base de loisirs et de lui en confier la gestion. Une étude de faisabilité pour la création d'un lac de baignade biologique fut alors réalisée .

### Le projet et les travaux

Suite aux conclusions de cette étude, le projet de lac de baignade - biologique ou non, a été jugé non viable et abandonné. Le projet s'est donc orienté vers un lieu d'agrément, une base de loisirs de type « zone verte » dédiée à la détente et à la biodiversité.



C'est au début de l'année 2016, que l'équipe de maîtrise d'œuvre est recrutée avec pour mandataire l'agence Casals et pour cotraitants, l'ADASEA 32, XMGE VRD, BAP et Marie Présani et SCE Hydraulique.

**Le comité de pilotage comprenait :** la commission environnement de la Communauté de communes de la Ténarèze, le conseil municipal de Montréal-du-Gers, le service Eau et risques – DDT 32, CAUE 32, la Fédération de pêche du Gers et la société de pêche de Montréal, l'Office de Tourisme de la Ténarèze, le PETR du Pays d'Armagnac, l'Architecte des Bâtiments de France – UDAP 32, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Syndicat Osse Gélise Auzoue et la sous-préfète de l'arrondissement de Condom.

Au fil des réunions, les élus se sont positionnés pour donner à ce projet une orientation résolument écologique tout en affirmant sa vocation pédagogique et ludique auprès des différents publics. Ce projet a ainsi intégré le programme labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et a été lauréat de l'Appel à initiatives « Biodiversité » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les travaux se sont déroulés en 2018 et 2019.



Vendredi 6 septembre, en soirée, en présence de nombreuses personnalités et de montréalaises et montréalais, a eu lieu l'inauguration de ce lieu de détente situé à proximité du village.



Lors de son discours, Gérard Bezerra a remercié Gérard Dubrac président de la Communauté des communes qui a proposé cette réalisation, ainsi que les élus communautaires qui ont accepté de voter ce projet et a conclu son intervention en précisant que la nature avait repris ses droits. Il a ensuite souhaité que la population s'approprie ce site exceptionnel et d'avant-garde.



Gérard Dubrac a tout d'abord rappelé la chance que Montréal a eu grâce aux élus qui ont accepté ce projet. Il a ensuite détaillé la richesse patrimoniale et la qualité de vie du territoire de la Ténarèze, en précisant que les élus communautaires étaient très attachés à défendre cette richesse et à améliorer la qualité de vie.

Cette volonté s'est exprimée lors de l'élaboration du PLU des 26 communes de la Communauté de communes de la Ténarèze. Ce PLU a rendu à la nature et aux agriculteurs plus de 300 hectares : « La Communauté de communes est crédible dans le choix de ces projets, ce qui lui permet d'obtenir des subventions. »

G rard Dubrac a refait l'histoire du site, puis pr sent  en d tails les travaux et tous les am nagements r alis s en concluant que la nature va reprendre le dessus :  
« Ici, c'est une zone naturelle. Le pari est gagn . »



Franck Montaug , s nateur du Gers, a f licit  les  lus qui ont restitu  cette zone qui, au d part,  tait naturelle : « Je vois dans cet espace la force de la nature. Cet exemple nous interpelle et servira pour les jeunes des classes, coll ges et lyc es qui viendront voir le fonctionnement de la nature, la faune, la flore. C'est avec des exemples comme celui-ci que les gens vont prendre conscience de l'importance de la nature. »



Dor navant, les personnes et les scolaires ont une prairie vou e   la d tente, un espace pique-nique, une aire de jeux et ils d couvriront des supports p dagogiques, dont le contenu  voque tant la d marche de projet que les caract ristiques  cologiques du site.

Des visites anim es par l'Office de tourisme et des partenariats pourront  tre  tablis avec les  tablissements int ress s afin de suivre et d'expliquer les modifications du site et le d veloppement des esp ces.

**Le coût de l'opération** est de 421 313,86 euros, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a participé avec 22,11 %, soit 93 150,68 euros, l'État s'est impliqué financièrement avec l'enveloppe consacrée aux Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), pour 32,21 %, soit 135 712,63 euros et avec La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 25,00 %, soit 105 325,14 euros. L'autofinancement de la Communauté de communes de la Ténarèze est de 20,68 %, soit 87 125,41 euros

